41

Messieurs

Sy Lanalisce des mistes est nescecere aux phisitions
pour la céparations de leurs printipes, pour en
Connoistre lanature est laprocpriete
la Connoissance des teumeurs et dúeé ala chirurgiee
on demande aujourdhuy, pourquoy certainnes teumeurs
doivent ettre extirpees dautres simplement ouvertés
dans lunne est lautre de ces operations, quels sont
les Cas ou le Cautere est preferable alintrument
tranchant, est le raisons depreferance
m.rs je dit que teumeur est une emynance au Corps
sellont les trois dismentions quy sont longeur largeur
est profondeur
La praltyque nous aprent deux moyens pour ouvrir
les teumeurs, Le premier est avec Le Cautere
Le segond est avec lintrument tranchant
sy lont aplyque le Cautere, pour faire louverture
dunne teumeur, je soutient quil ne doit ettre
qua toutes teumeurs quy sont produytes par des
humeurs froydés, oudans le mouvment que lont
trouve lemynance de la teumeur froyde, lont doit
aplyquer Le Cautere pour en faire louverture

MIDLANE
ARC 13 d. 12 n° 13

il est certain que le Cautere rechoffe la partie
afflygee, ou sa challeur naturelle ce ranyme
la supuration ce fait plus abondament, les duretes
de la teumeur samolisce, Lescarre tombe plus tot
Le mallade par ceste voye ce trouue plus tot soulage
cest a ces sortes des teumeurs, ou Le Cautere doit
ettre prefere a lintrument tranchant

Lintrument tranchant doit ettre prefere au Cautere
a toutes teumeurs, quy sont Causées par des humeurs
exchoffés est brulantes, est meme a toutes les Contusions
quy sont faites par des Coups ou par des chutes
il est certain que sy lont differe a cés sortés des
teumeurs de faire linsistions auec lintrument
tranchant ;. la matiere rongerat les fybres des
chers, quy sont plus tandres que celle de la
peau, ce quy Conduyret la teumeur a une
gangrene.

cest a ces sortes de teumeurs ou lont doit ce seruir
de lintrument tranchant, est nom du Cautere

voyla messieurs, mon auis, sur ceste matiere
sans mestandre dauantage
est suis auec tout le respect que je doit

il est certain que le Cautere rechoffe la partie
afflygee, ou sa challeur naturelle ce ranyme
la supuration ce fait plus abondament, les duretes
dela teumeur samolisce, lescarre tombe plus tot
le mallade par ceste voyé ce trouue plus tot soulage
cest a ces sortes des teumeurs, ou le Cautere doit
ettre preferé alintrument tranchant

Lintrument tranchant doit ettre preferé au Cautere
a toutes teumeurs, quy sont Causées par des humeurs
exchoffés ett brulantes, ett meme a toutes les Contusions
quy sont faites par des Coups ou par des chutes
il est certain que sy lont differe a cés sortés des
[illegible] faire linsistions auec lintrument
[illegible] la matiere rongerat les fybres des
[illegible] sont plus tandres que celle de la
[illegible]y Condruyret la teumeur a une
[illegible]

[illegible]tes de teumeurs ou lont doit ce seruir
[illegible]nt tranchant, ett nom du Cautere
[illegible]sieurs, mon auis, sur ceste matiere
[illegible]dre dauantage
[illegible] tout le respest que je doit

Le tres humble et
tres aubeisant seruiteur
J miolane
a gien sur loyre
ce 18 septembre 1732